

7 RAISONS DE CHOISIR

AGEFOS PME Ile de France

Comprendre

le mode d'emploi de vos contributions
et le financement de vos projets formation

Connaître

toutes les informations sur la formation professionnelle

Financer

vos projets formation en bénéficiant de conseils
et de leviers d'optimisation

Gérer

facilement vos projets formation grâce à la gestion
déléguée et en ligne

Être accompagné

dans la durée par un conseiller formation
dédié à votre entreprise

Valoriser

les potentiels des salariés aux profils spécifiques

Découvrir

un vrai partenaire organisé pour la proximité
et l'efficacité

BON À SAVOIR

- Les grandes dates de la formation professionnelle
- Nous contacter

COMPRENDRE

LE MODE D'EMPLOI DE VOS CONTRIBUTIONS ET LE FINANCEMENT DE VOS PROJETS FORMATION

En confiant votre budget formation à AGEFOS PME Ile de France, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé dans sa gestion et son optimisation.

VOTRE ENTREPRISE ET SA CONTRIBUTION À LA FORMATION ⁽¹⁾			
Taille d'entreprise	20 salariés et plus	10 à 19 salariés	Moins de 10 salariés
Votre contribution totale	1,60 % de la masse salariale brute (MSB) ⁽²⁾	1,05 % de la masse salariale brute (MSB) ⁽²⁾	0,55 % de la masse salariale brute (MSB) ⁽²⁾
VENTILATION DE VOTRE CONTRIBUTION : PART "PLAN DE FORMATION"			
Plan de formation	0,90 % de la MSB ⁽²⁾	0,90 % de la MSB ⁽²⁾	0,40 % de la MSB ⁽²⁾
Utilisations par votre entreprise	- Actions de formation - Frais annexes - DIF non prioritaire - Allocation formation	- Actions de formation - Frais annexes - DIF non prioritaire - Allocation formation	- Actions de formation - DIF non prioritaire - Allocation formation
Versement et gestion	AGEFOS PME ⁽³⁾	AGEFOS PME ⁽³⁾	AGEFOS PME ⁽³⁾
VENTILATION DE VOTRE CONTRIBUTION : PART "PROFESSIONNALISATION"			
Professionnalisation	0,50 % de la MSB ⁽²⁾	0,15 % de la MSB ⁽²⁾	0,15 % de la MSB ⁽²⁾
Utilisations par votre entreprise	- Contrat de professionnalisation - Période de professionnalisation - Tutorat - DIF prioritaire	- Contrat de professionnalisation - Période de professionnalisation - Tutorat - DIF prioritaire	- Contrat de professionnalisation - Période de professionnalisation - Tutorat - DIF prioritaire
Versement et gestion	AGEFOS PME ⁽³⁾	AGEFOS PME ⁽³⁾	AGEFOS PME ⁽³⁾
VENTILATION DE VOTRE CONTRIBUTION : PART "CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION"			
CIF	0,20% de la MSB ⁽²⁾		
Utilisations par vos salariés	- Congé Individuel de Formation (CIF) - Bilan de compétences - Validation des acquis de l'expérience (VAE)		
Versement	OPACIF		

(1) : hors cotisation 1 % CIF CDD.

(2) : un taux fixé par décret (de 5 à 13%) précise la part de la contribution à reverser au Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) en vue de favoriser l'accès à la formation de publics prioritaires et des demandeurs d'emploi.

(3) : selon vos obligations légales ou conventionnelles.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

BON À SAVOIR

Chaque année AGEFOS PME répond à des appels à projets auprès du FPSPP en faveur du maintien de l'emploi et du développement des compétences afin de vous faire bénéficier de financements spécifiques.

CONNAÎTRE

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Adhérer à AGEFOS PME Ile de France vous permet d'accéder à toute l'information et la documentation utiles sur la formation professionnelle, et trouver des réponses simples et opérationnelles à toutes vos questions.

L'information permanente

Notre site internet www.agefos-pme-iledefrance.com vous offre un accès facile et rapide à l'actualité de la formation, à nos projets territoriaux en cours et à venir, ainsi qu'à notre gamme de services en ligne.

L'information au rythme de l'actualité

Des **flashs d'actualité spécifiques** vous sont transmis par courriel afin d'avoir la bonne information au bon moment.

Une **newsletter bimestrielle** vous donne l'information utile sur les dispositifs de formation et les pratiques RH innovantes, ainsi que sur les formations collectives et les projets territoriaux dont AGEFOS PME Ile de France est partenaire.

L'information documentaire

Grâce aux **fiches techniques et guides méthodologiques** vous disposez de toute la documentation nécessaire pour mettre en œuvre et informer vos salariés sur les dispositifs tels que la VAE, le DIF, la période de professionnalisation...

L'information par l'échange

Tout au long de l'année, AGEFOS PME Ile de France organise **des réunions d'information thématiques** pour vous permettre de dialoguer avec nos experts et d'échanger sur les pratiques de formation avec d'autres dirigeants ou responsables RH.

Les principaux rendez-vous sont "Campus RH", "Club Perso", "Les Mercredis du Chef d'Entreprise", "Compétences Senior" et "Les Jeudis des Services à la Personne".

L'information à la demande

Vous pouvez bénéficier d'un **appui juridique personnalisé** portant sur des thèmes tels que les évolutions de la législation formation, l'imputabilité des actions de formation ou encore les mesures concernant l'emploi des jeunes.

Un **service de renseignements téléphonique** est accessible à tous au 0826 301 311.

À votre demande, votre conseiller formation AGEFOS PME Ile de France peut aussi animer **des réunions d'information et d'échange** avec les salariés.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

BON À SAVOIR

Tous les services d'information, y compris ceux à la demande, sont accessibles dès l'adhésion à AGEFOS PME Ile de France, quelles que soient la taille de l'entreprise et la part du budget formation confiée.

FINANCER

VOS PROJETS FORMATION EN BÉNÉFICIAIRE DE CONSEILS ET DE LEVIERS D'OPTIMISATION

1er réseau de conseil et de gestion pour l'emploi et la formation dans les entreprises, AGEFOS PME Ile de France dispose d'une puissance et d'un réseau qui permettent d'optimiser le financement de vos projets formation.

La garantie de prise en charge des actions de formation

Grâce à la mutualisation des fonds versés par les entreprises adhérentes, AGEFOS PME Ile de France dispose d'une **souplesse de financement** qui garantit la prise en charge de vos projets formation, que ce soit au titre du plan de formation ou de la professionnalisation. Dans le cadre d'une **gestion de groupe** proposée par AGEFOS PME, vous pouvez mutualiser au sein de votre groupe l'ensemble des contributions plan formation et bénéficier de l'ensemble de la ressource quelle que soit l'entreprise utilisatrice.

Vos actions de formation à des tarifs privilégiés

L'effet de taille dont bénéficie AGEFOS PME Ile de France permet à votre entreprise d'accéder à des actions de formation à des tarifs négociés, que ce soit des **actions collectives** ou la mise en relation avec plusieurs partenaires après appel d'offre.

L'accès à des cofinancements qui optimisent les budgets formation

Pour soutenir des plans de formation ambitieux, AGEFOS PME Ile de France est en mesure de mobiliser ses partenaires pour obtenir **des cofinancements**. Ceux-ci peuvent être régionaux et nationaux, mais aussi communautaires via le Fonds Social Européen.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

BON À SAVOIR

La gestion globale de la professionnalisation et du plan de formation permet l'articulation des différents dispositifs pour une meilleure combinaison des financements.

GÉRER

FACILEMENT VOS PROJETS FORMATION GRÂCE À LA GESTION DÉLÉGUÉE ET EN LIGNE

Interface experte entre votre entreprise, les organismes de formation et l'État, AGEFOS PME Ile de France gère vos dossiers de formation dans leur globalité, pour simplifier les contraintes administratives et vous faire bénéficier d'une totale sécurité juridique.

La gestion en délégation, plus sûre et sans contrainte

L'instruction et l'engagement de vos dossiers formation sont assurés par le conseiller formation AGEFOS PME Ile de France et son assistant dédiés à votre entreprise. C'est l'assurance d'un gain de temps et de fiabilité pour vos dossiers administratifs.

Les déclarations et versements sécurisés

Vos déclarations et versements sont sécurisés, AGEFOS PME Ile de France se chargeant à votre place du **calcul du versement des contributions formation** à partir des éléments portés sur le pré-bordereau de versement, ainsi que de **l'établissement du reçu libérateur**.

Des outils en ligne pour gagner du temps

En adhérant à AGEFOS PME Ile de France vous disposez d'outils en ligne simples et rapides d'utilisation vous permettant d'**établir vos demandes de prise en charge** de formations, sans perte de temps.

Ces mêmes outils en ligne vous permettent également de **suivre très facilement l'état des engagements et des règlements** de vos actions de formation, d'**accéder aux bilans** de vos actions et d'**exporter vos données** statistiques.

Un nouvel outil de gestion globale du Plan de formation

Reshum PME et Reshum Grande Entreprise s'inscrivent dans la gamme des outils en ligne conçus par AGEFOS PME pour gérer l'ensemble de votre plan de formation. Dès votre adhésion, vous accédez à l'outil qui vous correspond.

La subrogation de paiement pour alléger la trésorerie

AGEFOS PME Ile de France assure le **règlement direct de vos prestataires de formation**. Cette subrogation de paiement vous évite des formalités et des avances de fonds.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

BON À SAVOIR

La mise à disposition d'outils intégrés en ligne est une spécificité d'AGEFOS PME Ile de France, particulièrement adaptée aux besoins des dirigeants et responsables RH quelle que soit la taille de l'entreprise.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

DANS LA DURÉE PAR UN CONSEILLER FORMATION DÉDIÉ À VOTRE ENTREPRISE

Dès votre adhésion, un binôme permanent composé d'un conseiller formation et de son assistant est dédié à votre entreprise de façon à prendre en compte toutes ses spécificités et à vous accompagner dans toutes vos évolutions.

Un binôme d'experts qui conseille chaque entreprise dans la durée

Proche de votre entreprise et de son environnement économique, votre conseiller formation et son assistant sont à votre écoute et vous accompagnent pour répondre à vos besoins de formation et d'emploi.

Ce binôme joue également un rôle d'interface entre votre entreprise et vos prestataires de formation.

Un champ de compétence large, pour que l'accompagnement soit une réalité

Votre conseiller formation est un partenaire expert de tous les instants.

Au démarrage de la collaboration, il analyse et formule vos besoins en prenant en compte votre secteur d'activité, le contexte économique et social et les particularités de votre entreprise, de façon à vous aider à **construire un plan de formation adapté à vos besoins**.

Il vous accompagne ensuite dans la recherche d'organismes de formation et la valorisation de la formation interne.

C'est également votre conseiller formation qui **consolide et soutient les dossiers de financement** auprès des éventuels partenaires publics (Région, État, Europe).

Enfin, à votre demande, il prépare et vous transmet tous les éléments formation nécessaires à vos réunions avec le comité d'entreprise.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

BON À SAVOIR

Le binôme dédié a une fonction de conseil. L'entreprise conserve naturellement toute sa liberté de choix, que ce soit en matière d'actions de formation à engager ou de prestataires de formation.

VALORISER

LES POTENTIELS DES SALARIÉS AUX PROFILS SPÉCIFIQUES

La formation est le moyen le mieux adapté pour que la diversité des profils et des parcours de vos collaborateurs devienne une richesse pour votre entreprise. AGEFOS PME Ile de France est à vos côtés pour accompagner notamment les seniors, les personnes handicapées et les salariés en difficulté avec la lecture et l'écriture.

Faites des seniors une ressource majeure pour votre entreprise

L'expérience des seniors est plus que jamais nécessaire dans les entreprises qui ne savent cependant pas toujours comment mettre en place une gestion active des âges. Qu'il s'agisse de recrutement de salariés seniors, d'anticipation de l'évolution des carrières, d'évolution des compétences et des fonctions, de transmission des savoirs ou d'organisation des fins de carrière, AGEFOS PME Ile de France vous apporte expériences, aides et solutions.

Ouvrir l'entreprise aux travailleurs handicapés

Recruter et réussir l'intégration d'un travailleur handicapé vous permet aussi de répondre à votre obligation légale. Pour le professionnaliser, renforcer ses compétences mais aussi le maintenir dans son emploi, AGEFOS PME Ile de France vous propose les outils d'accompagnement nécessaires.

Vos salariés doivent maîtriser les savoirs de base : lire, écrire, compter

Certains salariés maîtrisent mal la lecture, l'écriture, le calcul ou la langue française. Cette situation peut constituer un frein au développement de vos activités et avoir des conséquences en termes de sécurité, de transmission et/ou de production d'information, de bonne réalisation des tâches et/ou missions confiées, d'accès à la formation et/ou qualification de ces collaborateurs.

AGEFOS PME Ile de France vous propose des solutions concrètes à cette question complexe.

L'égalité professionnelle : un pari gagnant !

Réduire les écarts professionnels entre les hommes et les femmes, c'est l'enjeu du rapport de situation comparée (obligation légale depuis la loi du 23 mars 2006). Cet outil vous permet de photographier vos effectifs et d'envisager des solutions correctives.

AGEFOS PME Ile de France vous apporte des solutions pratiques et efficaces pour élaborer votre rapport de situation comparée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

BON À SAVOIR

AGEFOS PME est l'OPCA le plus investi en matière d'expérimentations et de solutions permettant de valoriser les potentiels des salariés aux profils spécifiques, dans le contexte particulier des TPE-PME.

DÉCOUVRIR

UN VRAI PARTENAIRE ORGANISÉ POUR LA PROXIMITÉ ET L'EFFICACITÉ

Grâce à une gouvernance et une organisation adaptées AGEFOS PME est le premier Organisme collecteur paritaire agréé (OPCA) avec, en Ile-de-France, 46 000 entreprises adhérentes - dont 83% de moins de 10 salariés - représentant 700 610 salariés. 39 branches professionnelles ont choisi d'adhérer à AGEFOS PME et représentent sur notre région 26 190 entreprises.

Des valeurs fondatrices

Le respect de la liberté de choix et de l'indépendance de l'entreprise.
La solidarité locale et interprofessionnelle.
La réduction des inégalités face à la formation liée à la taille des entreprises.

Une volonté paritaire

Le Conseil d'Administration est composé, à parité, de représentants de la CGPME et des organisations syndicales de salariés représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO). Il définit la politique régionale de formation et les principes de gestion d'AGEFOS PME Ile de France, et prend des décisions sur les propositions faites par les commissions spécialisées.

Le Bureau, dont le Président est aussi celui du CA, assure l'exécution des décisions.

La Commission Régionale de Formation (CRF), également composée paritairement, assure notamment des fonctions d'étude et de réflexion sur les questions d'emploi et de formation.

160 salariés au plus près du terrain

Les relations avec les adhérents sont assurées par 4 délégations territoriales et une délégation dédiée aux TPE. Vous bénéficiez ainsi de la proximité et de la réactivité qui conditionnent l'efficacité.

Un Centre Régional de Gestion et des services supports transversaux (administratif et financier, communication, formation, projets et cofinancements, emploi et mutations économiques, informatique) assurent le fonctionnement d'AGEFOS PME Ile de France.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

BON À SAVOIR

AGEFOS PME Ile de France est l'une des 24 délégations régionales du réseau AGEFOS PME, premier organisme gestionnaire des fonds de la formation professionnelle avec 305 000 entreprises adhérentes et 864 millions d'euros d'investissement formation en 2009.

DEPUIS 40 ANS, LA FORMATION A CHANGÉ L'ENTREPRISE

1971 **La formation continue dans la loi**
La loi du 16 juillet 1971 sur la formation continue fixe l'obligation légale des entreprises et crée les Fonds d'Assurance Formation (FAF).
Ce sont les parties prenantes, employeurs et salariés, qui collectent et gèrent ensemble les fonds formation, au plus près de leurs besoins.

Formation et PME
L'association pour la formation des salariés créée en 1972 par la CGPME et les confédérations syndicales représentatives des salariés est agréée le 24 janvier 1973 comme FAF.
En versant leurs fonds à AGEFOS PME, les PME sont assurées de la prise en compte de leurs spécificités et de leurs contraintes.

1972

1976 **L'optimisation par la proximité géographique**
AGEFOS PME choisit de créer des associations régionales pour développer un réel service de proximité.
Avec la création d'AGEFOS PME Ile de France, ce sont toutes les particularités des entreprises et de l'emploi dans la "région capitale" qui sont prises en compte.

Les contrats emploi-formation
Avec le nouveau dispositif des contrats d'insertion en alternance pour les jeunes de moins de 26 ans, AGEFOS PME devient organisme mutualisateur agréé (OMA).
AGEFOS PME Ile de France accompagne les entreprises dans leurs démarches de formation des jeunes et d'insertion des demandeurs d'emploi.

1985

1993 **Loi quinquennale et naissance des OPCA**
La loi quinquennale du 20 décembre 1993 modifie et clarifie le paysage de la formation professionnelle. Elle renforce l'individualisation de la formation professionnelle, en créant le principe d'un capital temps formation, qui permet au salarié de se former sur son temps de travail, dans le cadre du plan de formation.
En 1995, AGEFOS PME est agréée Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) national interprofessionnel. Elle développe une gamme de services étendue adaptée à la taille des entreprises et une véritable ingénierie financière mobilisant les fonds publics et européens.

La formation tout au long de la vie
La loi du 4 mai 2004 relative à "la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social" oriente la formation professionnelle vers l'individualisation des parcours.
AGEFOS PME Ile de France accompagne ses adhérents pour l'utilisation notamment du bilan de compétences, de la période de professionnalisation, de la VAE, du DIF.

2004

2006 **Interpro et interbranches**
C'est en 2006 qu'AGEFOS PME, OPCA interprofessionnel des PME-TPE est aussi devenu un OPCA interbranches.
4 ans plus tard, les 39 branches professionnelles ayant choisi AGEFOS PME représentent 26 190 adhérents en Ile de France.

Une exigence de service de proximité
La loi du 24 novembre 2009 améliore le système de formation professionnelle en prenant en compte les attentes des parties prenantes et en ouvrant de nouveaux champs de financement.
AGEFOS PME Ile de France est encore plus présente aux côtés des entreprises, de leurs salariés et des demandeurs d'emploi pour les aider à anticiper les mutations économiques, sécuriser les parcours, adapter les compétences et pérenniser l'emploi.

2009

Aujourd'hui,
CHANGEZ VOTRE ENTREPRISE AVEC LA FORMATION